

Euides qu'un armistice qui serait mondé de 2 mois et demi, ne servirait en rien à l'Empereur, qui n'aurait pas le temps de rétablir sa cavalerie.
à Linz le 29 mai 1813. Le Ministre des relations extérieures
Signé Ledru et Babans.

Note dictée par L'Empereur sur la Démonstration de l'Armistice

n°6

La ligne de Neutralité partait de Cassitz, passait par Deubel, Werdingau, Sersfersdorf, Yoignait l'odet par Pogrell, se quittait par de Maltsch, par Pogrell, suivait la frontière de Breslau, jusqu'à venobten, de là, celle de Brieg, jusqu'au comté de Glatz, celle de Glatz jusqu'à la frontière de Bohême.

Je renonce à la rive droite de l'odet, bornée au lieu autour de Glogau, autour de Custrin, autour de Stettin.

Je renonce s'il le faut, mais après avoir long-temps disputé, au Duché de Schwednitz, alors la ligne passerait par de Strigau, Grabeln Kupferberg, et se rattacherait à la frontière de Bohême.

Extrait de la Convention de Neutralité.

Article VI.

La troupe française ou alliée ne pourra traverser et occuper les provinces prussiennes à l'exception de la Haute Silésie, du Comté de Glatz et du principauté de Breslau, d'Oels et de Brieg; elle n'entrera ni dans cette partie de la Silésie, ni dans le pays qui ne feront pas partie de la ligne d'opération.

n°7.

à M le Général
Du Service,
Grand Cuirassier.

Plein-pouvoir pour l'Armistice

La Majesté ayant résolu, Monsieur le Duc, de travailler au rétablissement de la paix, dont tout le peuple sentant le besoin, a nommé des plénipotentiaires munis de plein-pouvoir pour négocier, conclure et signer une paix définitive qui sont prêts à se rendre, soit à Prague, soit au lieu qui sera indiqué par les Puissances Belligérantes, elle a pensé quela conclusion d'un armistice, ou suspension d'armes, entre les armées Belligérantes, soit pendant la durée des négociations, soit pendant un temps limité, est propre à faciliter le moyen de s'entendre, et à opérer un rapprochement si désirable. Sa Majesté vous ordonne en conséquence d'vous rendre au lieu indiqué par les Plénipotentiaires nommés par l'Empereur ^{de Russie} et le Roi de Prusse, là, vous neutraliserez une maison ou un village, qui d'un côté sera gardé par un régiment de troupes alliées, et de l'autre, par un régiment de troupes françaises, et vous procéderez à la négociation et à la conclusion d'un armistice entre les deux armées en prenant pour base, les positions qu'occupent les divers armées au moment de l'échange des plénipotentiaires.

S. M. vous autorise également à faire cesser sur le champ les hostilités sur tout le front. vous trouverez en joint un ordre signé de moi, dont vous ferez faire autant de copies collationnées par vous quel sera nécessaire, et que vous enverrez à tout le général commandant de corps, par un officier, accompagné d'un officier russe, pour annoncer la suspension des hostilités, et ordonner que chacun se retire en repos, jusqu'à la signature de l'armistice. Les Généraux respectifs considéreront de se présenter six ou douze heures avant la reprise des hostilités, si, ce que Dieu ne veuille, la rupture de l'armistice devant avoir lieu.

Le présent ordre vous servira de plein-pouvoir que vous pourrez échanger contre le plein-pouvoir dont seront munis les Plénipotentiaires alliés de la part de leur Général en Chef.

Recevez, Monsieur le Duc, l'assurance de ma plus haute considération.

1^{er} Juin 1813.

Le Prince vice comte de Saxe, Major Général
Signé Alexandre

no 125

Lettre de L'Empereur.

à M^{te} Le Duc de Vienne

Monsieur le Duc de Vienne, il me paraît par votre lettre, que ce MM^{te} prétendrait que j'occupais toute la haute Silesie et même mes communications avec Glogau, il y a tant d'absurdité dans ce dire, que c'en est pas concevable. cependant je suppose que vous vous êtes mal expliqué, car vous dites dans votre lettre que les armées reprendraient leur position si la paix ne se faisait pas, ce qui suppose que de leur côté ils auraient reculé aussi. Vous pouvez donner pour nouvelle aux plénipotentiaires que le Général Bülow a été battu le 28, en avant de Boyerswerda, que la ville un corps de 100 Cosaques et 12 officiers avait été surpris, et que cette armée était poursuivie vivement. que quant à Hambourg, nous avons du y entrer le 28. que les Danois font cause commune avec nous et que 18000 hommes de leur troupe se sont réunis au Prince d'Estmühl. J'en reviens à ce que vous m'écrivez: le principe de toute négociation de suspension d'armes est que chacun reste dans la position où on se trouve, la ligne de démarcation fait ensuite l'application de ce principe, au reste si elle terminait à de nouvelles conditions aussi absurdes que celles que vous expliquez dans votre lettre, il n'y a pas lieu à s'arranger, et il est inutile de continuer davantage la conférence. donnez ce car reviens le plutôt possible. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Mosnig le 30 mai 1813 à midi Signé Napoléon

no 1516

au même

M^{te} Le Duc de Vienne, Je reçois votre lettre à 3 heures du matin. Ses assertions que vous tiennent les plénipotentiaires sont tout à fait ridicules, et j'ai peine à comprendre comment ils peuvent se laisser aller à de pareils propos. J'ai déjà rapporté sur l'affaire du Duc de Steggio, et ce qui répond à tout, c'est qu'il est à trois journées du champ de bataille. le rapport qu'ils alléguent sur Wittenberg est absurde. J'ai des nouvelles de cette place du 31, la nouvelle qu'il y a 2000 hommes à Magdebourg est plaisante il y a dans cette place 15000 hommes. quand à leur dire que nous sommes dans une fautive position, je ne parle pas de la position où ils se trouvent, il est extraordinaire qu'ils veuillent annuler l'armistice et en parler. Toutefois le principe que vous m'annoncez pour l'armistice ne me paraissent pas s'éloigner des instructions que je vous avais données, puisque tout le reste de la face sera en l'honneur. Dans le cas de la face Je comprends ceux de Dehau, qui font de petits fleuves enclavés, ils font passer la ligne de manière que je ne pourrais occuper aucune ville parce que la rivière passe au milieu de Liegnitz. cette même ligne partagerait Lowenberg et Goldberg. il serait donc convenable que la ligne passât à une lieue de chacune de ces villes. mais c'est un objet de peu d'importance, en parlant de Calweij de l'Elbe, il faudrait accorder une lieue sur la rive droite autour de Magdebourg. quant à Wittenberg, il n'est besoin d'aucune stipulation de cette nature, puisque Wittenberg est enclavé dans la face à plus d'une lieue des frontières. La seule difficulté est Hambourg, tout me porte à penser qu'au moment où la nouvelle arrivera à Hambourg, nous serons maître de la place, ou du moins que nous la cerurons, puisque le Prince d'Estmühl a tenu le 27 un conseil avec les officiers Danois et M^{te} le Cte Kaar Ministre de l'intérieur, que le Roi de Danemark envoie au près de moi, que d'ailleurs les Danois tiennent à Couleto rouge sur la ville, et que les Danois m'offrent 15,000 hommes, mais ce point est si bon qu'on pourrait se tirer d'embarras en ne faisant pas d'armistice sur ce point, il y a un monde de marche de là, il est donc évident que de renforts ne

S'aurait été dirigé de ce côté, on pourrait donc ne pas en parler, et faire finir
l'armistice à Bötzenbourg sur la frontière de la 32^e Division, N^o qu'il serait
contraire à la constitution que je fesse un acte quelconque comme Empereur
qui laissent l'ennemi sur le territoire français. Or Messieurs doivent comprendre
que le bien que je propose est dans des sentiments tout à fait conciliants, et se
passera de ce côté ce que l'on voudra, cette partie est trop soignée pour avoir
aucune influence, et le mode qu'on propose sera d'autant plus d'avantage
qu'il faudrait 20 articles sur Hambourg, puis qu'il y aurait à prévoir le cas ou les
français et les danois cerneraient la ville, celui ou il y aurait entrée de l'ennemi.
Quant à mes courriers, vous savez que je n'en ai pas encore perdu un seul, et
que la route de l'armée depuis Mayence n'a pas ~~été~~ ^{été} encore interrompue
interrompue, vu que tout marche avec son escorte de 1500 à 2000 hommes.
Il est vrai que des voitures d'artillerie ayant pour la route de Bayreuth,
ont été interrompues par des partisans, le matériel a été repris. Mais ces
discussions font tout à fait vaner. J'ai fait dresser le pouvoir par le Prince
de Neuchâtel, vous pouvez le réviser aujourd'hui afin d'avoir le temps
de discuter, vous recevrez avec des lettres du Prince de Neuchâtel qui vous
autorisent à suspendre tout le mouvement en avant, que feraient les différents
corps d'armée, vous expédiez donc un officier français et un officier russe
par le plus court chemin sur Breslau pour arrêter la colonne ou elle se
trouvera, et si on se battait, pour suspendre le bataillon, vous en
ferez autant du côté de Jauer et du Duc de Stargis, vous remarquerez
que dans vos pouvoirs il est dit le statu quo, chacun des deux conservera
ce qu'il a dans ce moment, aussitôt que vous aurez pris toutes les mesures
de concert avec le S^{on} Intendant russe et Prussien pour faire cesser les
batailles, il sera convenable que vous choisissiez une maison à mi chemin
des avant postes, ou il y aura une garnison française et russe, et que
le terrain à 1/4 de lieue autour soit déclaré neutre; cette petite circonstance
n'ayant aucune importance et pouvant se faire facilement, une Compagnie
de Cavalerie qu'on envoie le Général autour de Marbourg et une Compagnie de
Volsigeurs seront suffisantes. Voici actuellement ce qui se passe du
côté de Breslau: Hier le Prince de la Moskova est arrivé à une lieue de
cette ville, à 7 heures du soir, sur la petite rivière de l'Ube et y a trouvé
un corps de 10 à 12000 hommes avec lequel il a tiré quelques coups
de fusil et de Canon, il l'aura probablement attaqué ce matin à
4 heures, à moins que ce corps ne se soit retiré, il est inutile de parler de cette
circonstance; mais surtout vous ferez expédier d'abord l'ordre dans la
direction de Breslau, afin que si on se battait on suspende le différent.
D'avantage qu'aurait remporté le Général Priest est sans doute
l'Écurion qui il a eu luit avec la Wurtembergienne, ou chacun cependant
a gardé ses postes; le Duc de Carante ayant eu pour instruction de
ne pas avancer et garder sa position, n'a pas voulu s'engager d'avantage.
Tout est avantage pour ce Messieur, il paraît qu'ils ont l'esprit
singulièrement tourné. Vous suez que vous ne pouvez pas vous
dépister de la base que chacun garde ce qu'il a; aussitôt que la suspension
d'armes pour 3 heures sera arrêtée; que les ordres seront envoyés sur
Breslau et Jauer, vous ferez connaître aux S^{ons} Intendants russes que la
négociation de l'armistice doit avoir lieu sur cette base, et vous leur
ferez admettre cette base. Ce Prince m'a fait admettre, vous diviserez
l'armistice en trois parties: 1^o L'armée qui est ici, pour laquelle
je demande à conserver tout ce que j'ai en prenant un ligne qui passe
par tout le poste que j'occupais au moment de la suspension d'armes.
C'est à dire, la ligne qui indique vos plein pouvoir, 2^o L'armée
du Général Bulow et du Duc de Stargis. Ils traceront une ligne
selon la position ou ils se trouveront au moment ou leur arrivera
la notification de la signature de l'armistice, on ne peut par là comprendre
dans la première suspension d'armes, parce qu'ils sont trop loin, 3^o Enfin
les parties sur la rive droite de l'Elbe et de l'Oder. (Car j'ai de fort parties qui

poursuivent sur la rive droite de l'ode (un bataillon qui s'est réfugié sur
Posen) il sera convenable que les uns repassent l'ode et les autres l'Elbe
je ne parle pas de pontons et de paterne, parqu'ils seraient
exposés, mais des corps qui auraient leurs communications, chacun
pourrait garder sa position ou il se trouvera au moment de la signature
de l'armistice. Quant à la 32^e Division militaire, c'est un point de distinction
et d'honneur dans lequel l'Empereur Alexandre doit être plus que personne
vous leur représenterez que s'ils veulent servir ablement le pays, aucune paix
ne peut être établie sans dépendre du territoire constitutionnel de l'Empire.
C'est en vain qu'ils pourraient dire que l'Empereur Alexandre n'a pas
reconnu la réunion de Hambourg, je n'avais pas reconnu la réunion de
la Lituanie, et cependant l'Empereur Alexandre n'aurait pas voulu
entendre à l'accession de quelque point de ce territoire lorsque je l'occupais
pourquoi me croirait-il ici ~~occupé~~ de D'Elpatitz et de Bénédict en vous
donnant Hambourg & par l'armistice, on arracherait ces malheureux
villages aux angoisses auxquelles elles sont en proie, & ce serait même
une manière fort honorable de s'en tirer, si toutefois ces villes ne sont
pas déjà occupées par nous. Une Batterie de mortier de 24, et est établie
dans le Fle. Le Prince d'Ekmuhs avait trois Divisions d'infanterie,
et le 23 un conseil s'est tenu chez le Prince, on se sont trouvés en
Kae le ministre de l'Intérieur Danois, qui vient auprès de moi comme
envoyé extraordinaire, et le officier Danois. on avait déjà l'ordre
de la cour de D'annover pour que toute l'armée Danoise qui est dans
le Holstein marche avec l'armée française. Il est donc probable
que Hambourg est pris ou assiégé. Je ne puis donc pas stipuler pour la
rive gauche de l'Elbe 1^o parqu'il est maître de Hambourg. 2^o parqu'il
serait déshonorant & contraire aux principes de nos constitution de stipuler
aucun armistice qui laisse l'ennemi sur notre territoire, tandis que nous
trouvons sur le territoire étranger, mais un bien tout simple c'est de faire
finir l'armistice aux limites de la 32^e Division entre Lumbourg & Bostzembourg
& de laisser aller les choses sur le bas Elbe. comme il y a un motif de marche
d'ici là, pour l'une & l'autre armée, on ne peut pas craindre qu'on
fasse de détachement de ce côté, c'est donc réellement un autre théâtre. Quant
à la durée de l'armistice, vous ferez connaître qu'il est difficile d'arriver de
négocier la paix; que deux mois paraissent nécessaire, d'autant plus qu'il s'agit
de la signature de l'armistice, & de passer au moins 5 à 6 jours avant qu'on
ait nommé les plénipotentiaires, & vous serez donc proposer de mettre deux mois
s'ils ne veulent pas, il faudrait accorder 6 jours comme ils le proposent pour
dénouer l'armistice, & 15 jours pour commencer la hostilité, vous ferez connaître
que les 15 jours permettront de débiter le troupe, et par là d'être mieux à
charge au pays puisque l'on aura toujours le temps de le réarmer. Il faudra
stipuler que les 15 jours devront compter d'aujourd'hui de la notification
en aura été faite au quartier général du G^{al} commandant l'armée, et on en
aura été reçu, ainsi donc, je désire que vous rédigiez l'armistice en
trois parties. 1^o l'armée ici ou nous nous trouvons, dont la ligne sera
détournée par la pointe qu'occupent les avant-postes actuellement de
l'échange de plénipotentiaires. 2^o l'armée qui couvre Berlin, ou l'armistice
sera déterminé par la ligne qu'occupent les deux armées au moment
de la signature de l'armistice. La rive gauche de l'Elbe qu'on occupera
en même temps que la rive droite de l'ode. En fin le territoire français
ou la 32^e Division, ou on laissera continuer les choses comme elles sont.
Il sera convenable qu'après avoir bien expliqué cela, vous le mettiez par
écrit, afin que les plénipotentiaires l'envoient à leur quartier général, et
qu'on en délibère. La justice de ces propositions est trop évidente pour que
l'Empereur Alexandre n'y consente pas, si on ne veut pas accorder le legs
avantage d'envoyer des lettres tout le 10 jours aux garnisons, comme y. Mitter
seulement qu'on ne fera aucun ouvrage à la portée du canon, et qu'il y aura un
commissaire français près l'armée des Prussiens pour l'approvisionnement de la garnison

* la phrase ci-après est
différente dans l'original
de vos écrits de l'armistice
parqu'il ne s'agit pas
de la paix de l'armistice
sans y avoir l'assent
des Prussiens de ce côté

Je n'ai pas besoin de vous dire que si l'un des stipulés par la 2^e partie de l'Armistice, j'adopte les bases que vous proposez, c'est à dire l'évacuation de la Saxe, y compris celle du pays de Dessau; mais ceci doit être le résultat. Le moyen d'y arriver doit être d'en faire un article à part. Vous direz un mot de la Norvège. Vous ferez connaître que le Prince héritier de Danemarck s'est rendu dans ce pays, et vous demanderez si l'Empereur Alexandre ne jugerait pas de sa générosité pour une nation qui lui a toujours été attachée, que l'Armistice s'étendit à la Norvège; mais cette question accidentelle est tout à fait hors de ligne. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Neumarché le 1^{er} juin 1813.
à 10 heures du matin.

Signé Napoléon

P. S. Je vous écrirai dans une heure.

Lettre de l'Empereur
à M. le Duc de Vicence

N^o 19.

M. le Duc de Vicence Je n'ai point de lettre de vous depuis celle de 2 heures après minuit. Je vous ai expédié le même officier pour vous annoncer le plein pouvoir du Prince de Neuchâtel, le Prince de Neuchâtel vous a envoyé ce plein pouvoir par un de ses officiers, et peu de temps après je vous ai expédié mon officier d'ordonnance Desaix avec une longue lettre de moi, comme je vais monter à cheval pour me porter sur la route d'Essendorf, j'espère y trouver de vos nouvelles. Je désire être instruit sur le champ, au sujet que vous aurez échangé vos pleins-pouvoirs, et qu'on aura donné de part et d'autre l'ordre de cesser les hostilités. Vous sentez l'importance que je suis instruit de cela, parce que si il n'y avait pas suspension des hostilités, il y aurait de dit position militaire à faire pour la journée de demain. Je suppose aussi que si vous entendiez le Canon du côté de Sauer, vous m'en instruiriez. Actuellement tout est en suspens dans cette ville, elle ne peut former aucune proposition de Breslau. Si l'on pouvait admettre Breslau en compensation de Hambourg, il me semble que cela finirait tout le différend, et tout se trouverait arrangé. Il faudrait avoir soin alors que la ligne de démarcation passât sur le Couvent de Liegnitz, et à une lieue de Liegnitz pour former une position militaire, et passât à une lieue de deux petites villes de Goldberg & de Lerschenberg. Il me semble que s'il s'agissait d'un grand espace de pays depuis Breslau jusqu'à une lieue de Liegnitz pour compensation de Hambourg qui peut être, dans ce moment, et même dans une proposition. D'après les renseignements que j'ai reçus, il paraît que ce sont les Suédois qui doivent descendre du côté de Hambourg, je vous recommande toujours de préparer quelque ouverture directe. Je désire la paix, je la désire solide, mais il faut qu'elle soit négociée et honorable. C'est spécialement sous ce point de vue que j'attache de l'importance à une armistice. Je n'ai rien à vous répéter sur la longueur de l'armistice. Je la voudrais de deux mois afin d'avoir un temps raisonnable pour discuter et signer la paix. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Neumarché le 1^{er} juin 1813.
à 3 heures après midi.

Signé Napoléon

au même

N^o 24.

Monsieur le Duc de Vicence, le Prince de Neuchâtel a été chargé de vous faire connaître mon intention. J'espère que vous finirez enfin cette nuit. J'attends surtout que le pays nous soit rendu non seulement ce que nous occupons, mais aussi quelque chose de ce qu'il occupait les armées saxonnes. Il faut stipuler qu'on nommera des Commissaires de part et d'autre pour veiller à l'exécution de la stipulation. ayez soin de comprendre bien mes principes, et de vous montrer très scrupuleux dans l'exécution de ce qui est relatif à Hambourg. cela a pour but de faire sentir l'importance que j'attache à ce qui est constitutionnellement réuni à l'Empire. J'attends aussi surtout que la notification de l'armistice aux places de Dantzick, Modlin, Zamose, Stettin et Custrin soit envoyée par un officier français et un officier russe; que l'officier puisse entrer dans la place, y donner des nouvelles, en renvoyer qui me mettront bien au fait de la situation de la place, et veiller à l'exécution de la stipulation. J'attends aussi que le sergent d'ordre doit être donné par l'ennemi, sauf le compte de paiement

qui n'est pas fait par liquidation au quart de Gal français, ne stipulez point
qu'on ne fera pas et dans dans le plan; cela serait absurde, et nous
obligerait à recevoir dans nos plans un très-petit reste, ce qui est
impossible; il est tout simple qu'une place faite ce qui s'appelle pour s'en tenir
en état, il est tout simple qu'on ne peut pas pendant l'armistice ouvrir une fosse
point de tranchée pour le canon de la place. Il vaudrait mieux ne pas
parler de cette circonstance de faire des tranchées. Si l'on veut avoir des résultats qu'on
n'aurait pas dans les plans, il vaudrait pas qu'il soit nommé une Commission
pour veiller à l'exécution de l'armistice. Cette Commission pourrait s'en tenir à
Breslau, on y enverrait de Paris et d'autres les plaintes qu'on pourrait avoir
à former sur la non-exécution des articles convenus, et surtout les Différends
qui pourraient survenir. Surtout, à signer bien la signature de dénomination aux
environs de Liegnitz.

Sur la Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Neumarché ce 2 Juin 1813.

Signé: Neumarché.

Je vous ai mandé de ratifier la ligne en conservant l'accès, et
de manière à vous donner Birschberg qui est une bonne ville, faite
comprendre Steigau dans le pays neutre, faite en sorte qu'avant minuit
je sache à quoi m'en tenir. La suspension d'armes dans ce moment est
toute en faveur de l'ennemi.

n°
du même

32

Monsieur le Duc de Vienne, le Major Général vous fait connaître
mes intentions. Je suis donc à 9 ou 10 heures d'avis en quoi m'en tenir
il ne faut pas se dissimuler que cet armistice, tel que je le propose dans
mon ultimatum, n'est pas honorable pour moi. Pourquoi en effet abandonner
pour un armistice de six semaines un pays de l'importance de Breslau
c'est moi qui abandonne tout, l'ennemi rien, le Duc de Saxe courra la
face, l'ennemi n'y a que des patrouilles, occupera-t-il quelques villages
de la Saxe, cela peut-il entrer en comparaison avec les plus beaux pays
du monde, et la ville la plus grande de ce pays. L'ennemi voudrait-il
nous fournir en me chassant par un armistice, d'une ville dont laquelle
je suis entré par le résultat de la bataille. Lorsque je consens à
l'abandonner, et que je neutralise cette ville, j'aurai tout ce que
l'ennemi peut avoir et ce qui est contraire au statu quo, quand à ce
que le Duc de Saxe dit de dire que l'ennemi a sur la rive gauche de l'Elbe.
Le Duc de Padoue est à Leipzig avec 30 000 hommes, il faudrait donc
que l'ennemi fut absurde pour lacher de l'autre côté de l'Elbe autre chose que de
partir et de corps francs. Diter lui donc en rompant, que c'est dans les intérêts
de la paix, que j'ai consenti à un armistice aussi désavantageux et par pure
conjecture que j'ai consenti à abandonner la Capitale de la Silésie, diter lui
qu'avant 8 jours je serai à Berlin, qu'ils ne feront pas plus heureux dans
la bataille qui va avoir lieu que dans les deux précédentes, et qu'enfin ils
auront montré au lieu de disposition pacifique qu'ils ne voulaient que
s'amusent et gagner quelques jours, puis qu'aucun intérêt, qu'un intérêt
de vanité ne peut les porter à demander Breslau, en effet si la paix
ne se fait pas, et si l'armistice vient à se rompre, l'ennemi aller se
trouver à une demi-marche de Breslau et l'armée française à deux
marches, il est clair par là que nul n'aurait parlé, Breslau
leur appartient. Quant au délai de l'armistice, le terme proposé est
une insulte, ne dirait-on pas que je suis dans une place assiégée? et
comment souffrir pour qu'on emploie de pareils termes vis-à-vis de vous?
Je veux un armistice, mais je le veux en forme d'état et en
souverain. Je voudrais l'armistice avant la bataille de Wurtzchen,
comme je le veux après, mais veut-on y mettre un terme, il faut que
ce terme donne le temps de commencer et de finir la négociation. Vous
fournir aujourd'hui au 3, l'armistice ne sera pas ratifié avant le 5.

avant le 10, on ne fera pas d'accord sur la manière de négocier, du 10 mai au 20 juillet, il n'y a que 40 jours pour négocier et conclure, nous avons employé 18 jours à l'Etat, le souverain était en présence, ils se voyaient trois fois par jour, ici le souverain s'est soigné et la négociation est bien certainement compliquée. Je veux négocier la paix et non la recevoir comme une capitulation. L'ennemi se trompe s'il s'espère qu'il ne fera d'effrayant que par le passé. L'expérience leur a prouvé qu'ils s'étaient trompés constamment; précédemment qu'ils seront battus à la prochaine bataille; que je resterai maître de Breslau, ou grand maître de Bonn Cantonnement; que je resterai maître de Berlin; que j'ai avec moi et derrière moi des forces telles que rien ne peut m'empêcher d'arriver de tout côté sur l'odet; que je ne fais aucun cas de tout le terrain qu'ils me donnent, et que je comprends très bien que c'est moi qui donne tout; qu'enfin j'ai été jusqu'aux limites de ce que l'honneur me permettait de faire.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.
 Neumunche le 3 Juin 1813.
 8 heures et 1/2 du matin.

Signé Napoléon

no 45

au. M. em.

Montrant le Duce de Vienne, cette rédaction: L'armistice sera de deux mois, à condition que le second mois sera la conséquence de bases de paix qui auront été établies dans le premier mois ~~et~~ inévitable, c'est un style de capitulation et non d'armistice entre deux armées égales et qui par amour de la paix font cette hostilité. cela ferait supposer qu'une des deux parties contractante ne ferait la paix que par la force. or, comme la proposition est faite par les ennemis, cela indique assez que ce serait eux qui seraient vaincus qui font la paix par la crainte de leur arme, il faut qu'ils soient bien fous, et aient une bien fautive idée de la chose. S'ils nous verraient avec cette idée, l'autre fois, il n'en serait pas moins vrai que cet article ainsi rédigé, serait d'honneur pour moi et propre à rompre toute négociation de paix; car l'idée seule que les ennemis me croient menacés me porteraient à les braver; et pour leur faire voir que je ne demande pas un armistice indéfini, rester toujours au terme du 20 juillet, toujours sur le même raisonnement, qu'il faut 40 jours pour nous essayer si l'on peut s'entendre, si on ne peut pas toute fois les deux mois s'ils y adhèrent, en y réfléchissant, et lorsqu'on aura développé cette idée, ils sentiront eux même l'absurdité et l'absurdité de leur modification. S'il y a suspension d'hostilité pendant deux mois, l'avantage n'est ni pour eux ni pour moi; et peut être même qu'en approfondissant ce point il serait facile de leur faire comprendre que tout ce qui tend à leur faire gagner l'hiver est militairement parlant à leur avantage.

Je suis vraiment fâché que cette négociation dure si long temps pendant ce délai l'ennemi gagne tout ce qu'il peut gagner, se reorganise et se reorganise, et moi je reste en l'air. Je suis plus fâché encore que vous ne fût pas la conséquence d'un article comme celui que vous m'avez envoyé, toute négociation de paix entre les deux parties est impossible, si les ennemis continuent à avoir l'idée que je puis être, en désirant la paix, influencé par la peur de la guerre. La proposition de cet article serait une chose funeste, si je ne la considérais pas comme irréfléchie. Si nous ne voulons pas traiter de la paix, nous n'aurions par la suite de traité d'un armistice dans le moment actuel et surtout nous n'aurions pas prolongé pendant ces 40 jours qui ont été tout à l'avantage de l'ennemi. — Chaque don fait avant midi. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Neumunche le 4 Juin 1813 à 10 h. du matin

Signé Napoléon

Lettre Du Major General.

à M^{le} Duc de Raguse No 14.

Neumark le 31 mai 1813.

M^{le} Duc de Raguse, M^{le} Duc de Vienne seront aux avant-postes. L'intention de l'Empereur est que vous accédiez à ce qu'il vous demandera relativement à l'entree.

Le Prince Vice Comteable Major General.
Signé Alexandre.

No 16 17.

à M^{le} Duc de Vienne

Neumark le 1^{er} Juin 1813

L'Empereur me charge de vous faire connaître, M^{le} Duc, que vos troupes sont entrées ce matin à Breslau, le Corps qui bloquait Glogau s'est retiré sur Kartteid chemin de Breslau à Schweidnitz. Je vous écris cela pour votre gouverne.

Le Prince Vice Comteable Major General
Signé Alexandre.

No 17 18.

au même

Vous prendrez M^{le} toute la mesure convenable avec le Général ennemi qui vous est opposé pour que tout en les hostilités soient suspendues, antitôt que vous aurez reçu le présent ordre, et ce, pendant le temps que durera la négociation pour la conclusion d'un armistice.

Le Prince Vice Comteable Major General
Signé Alexandre.

ordre dont S. C.

M^{le} le Gal Duc de Vienne
enverra des ampliations.

- = au Prince de la Moskwa
- = au Duc de Carante
- = au Gal de Bortom
- = au M^{le} Duc de Raguse.

Neumark le 1^{er} Juin 1813

No 23.

au même

Neumark le 2^{em} Juin 1813.

L'Empereur, M^{le} Duc, me charge de répondre à votre lettre de ce jour à 4 heures du matin.

Les difficultés sont au nombre de trois. 1^o Hambourg et la 3^{em} Division militaire que nous voulons avoir et qu'ils ne veulent pas donner. 2^o Breslau que nous avons, que nous désirons garder et qu'ils ne veulent avoir aussi. 3^o la durée de l'armistice que nous voulons pour deux mois et qu'ils ne veulent que pour un.

Vous devez, M^{le} Duc, leur faire cette capitulation, et leur proposer pour ultimatum de partager le différend qu'ils eussent sur un point nous céderons sur un autre.

Je parlerai d'abord de la durée de l'armistice.

Les deux Empereurs étaient à Cistitz en personne; ils se voyaient trois fois par jour. La question était bien plus simple et cependant, ils ne purent finir le traité qu'au 18^{em} jour. L'Empereur estime donc que l'armistice doit durer jusqu'au 20 juillet, terme indispensable pour pouvoir négocier, conclure et signer la paix sans se trouver embarrasé par l'incident d'un prolongement d'armistice. L'Empereur est aussi prêt à en finir et cetera si on n'est pas d'accord au 20 juillet, les

quelles allées

négociations pourront se continuer, si on le veut, en même temps qu'on reprendra les hostilités; ou les négociations seront rompus par ce qu'il ne sera pas possible d'arriver, quant à la condition de se priver de six jours, cela paraît convenable. S'ils veulent mettre dix jours de suspension de troupes, cela paraît convenable, ce qui bouleverserait le pays. Vous le proposerez, de sorte que les hostilités ne pourraient être reprises que le 1^{er} août. C'est aujourd'hui le 2. nous ferons au hasard quel armistice ait été signé et échangé; nous ferons au 20 avant qu'on ait pu s'entendre pour l'ouverture des négociations. Vous voyez donc que de là au 20 juillet, il n'y a que 10 jours. Si les alliés se refusent à cela, vous leur ferez connaître que l'Empereur n'a pas autant d'intérêt à l'armistice, qu'ils veulent bien le croire, mais qu'au contraire il se rendra responsable de tout ce qu'il signera, et faut qu'il fasse une chose

convenable

raisonnable, et que la France, si l'on raisonne beaucoup, pourroit trouver
extraordinaire qu'on eût le espoir, d'un un succès, de réussir, et de
mener à bien une négociation qui comme un drame, a ses divers actes, son
exposition son noue et son dénouement.

La fixation de l'expiration de l'armistice au 20 juillet pourait de la
plus haute importance, pour que cela n'ait pas l'air d'une capitulation
ou d'une affaire mal réfléchi. cette affaire et tout fait entre souverains,
l'Empereur y est pour quel que chose, et dans la situation où il se trouve, il
en a moralement la principale responsabilité.

Une fois que l'allié aura cédé sur cela, vous leur ferez connaître
que l'Empereur cédera sur Hambourg; mais avec des engagements dans la
redaction. L'Empereur ne peut pas rendre l'Empereur d'évacuer une
portion de territoire français que nos troupes occupent: il faut donc
que la ligne d'armistice sera l'Elbe, en laissant à l'armée française les îles
qu'elle occupe, mais que si au moment, ou les deux officiers français et russe,
arriveront à Hambourg, l'armée française et danoise avertisse par la ville
ou son état n'est pas en état, rien ne retarde: que si la ville de Hambourg
est assiégée, elle sera traitée comme une ville assiégée, par exemple
comme Danzig; que si nos troupes ou font maître elle y restent,
et que les commandants respectifs conviendront d'une ligne qui ferait celle
des troupes nos avant-postes.

Quant à la question de Breslau, si les deux premiers modifications étaient
admis, l'Empereur admettrait que tout le pays entre Breslau et la Katzbach. serait
neutral, que Breslau et tout ce qui serait aussi neutre, on aurait huit jours pour
évacuer Breslau, et rentrer dans la ligne qu'on devrait occuper: qu'aucun quartier
général, aucune troupe, et dans deux armées n'entreraient dans Breslau, ni dans
le pays neutralisé; que la ville et le pays seraient gardés par leur garde
bourgeoise et qu'ils ne seraient tenus à aucune prestation de servir pour l'un
ni pour l'autre armée.

Vous avez bien soin de déterminer qu'il y ait une ligne réservée autour de
Liegnitz, de Rosenberg et de Goldberg, afin que tout ce qui est position
militaire, ainsi que le couvent de sous avec son fort avec les lignes, restent
sur votre côté.

Il sera avantageux qu'il y ait aussi entre les deux armées un pays
intermédiaire de quelques lieues.

Il est un autre article important: c'est d'ajouter que le Danemarck
sera compris dans le dit armistice, soit pour la Norvège, soit pour le Holstein.

Vous ne devez pas manquer de faire connaître à ce Messieur que si les
armées des corps sur la rive droite de l'Elbe, c'est ce qu'il y avait de plus
troupe pour nous, puis que nous avons un corps français considérable qui se
réunit à Leipzig, et que par là, ils affaiblissent d'autant le Corps de Bulow.
que si il ont une armée russe et suédoise combinée à Hambourg, nous y
avons une armée combinée danoise et française, et qu'en fin plus ils auront
de force près des limites de la France mieux cela sera pour nous; que dans
le fait c'est l'Empereur qui fait tout le sacrifice, que ce n'est pas eux qui
nous ont donné nos communications avec Glogau, tandis que c'est l'Empereur
qui évacue Breslau et qu'ils ne cèdent rien.

Vous leur ferez connaître que c'est dans l'espérance de la paix que
l'Empereur désire arriver, autant qu'ils pensent la désirent, que le
concevoir font aujourd'hui, et que si l'armistice ne devait être que d'un
mois, comme l'Empereur est convaincu que dans cet espace de temps il est
impossible de mener bien la négociation, S. M. n'y verrait plus qu'un
moyen de l'armée d'être pour sortir de la situation où elle s'est
placée, en nous laissant maître de Breslau et des points de l'Odér; ce qui
est le résultat de l'événement de la bataille, et que dans ce cas, l'Empereur
pourrait se voir en avantage, sans pouvoir espérer ceux de la paix.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ceci est l'ultimatum; que vous
devez faire l'impossible pour conserver Breslau en proposant d'abord de ne
le faire garder que par deux bataillons, afin de s'en servir pour retirer de
viser. Enfin on conçoit bien que Breslau est d'une grande importance et que
les alliés mettront de l'intérêt à ce que nous le quittions; mais pourquoi perdriez
vous

- vous J'aurai? C'est de garder du moins cette petite ville qui flaque l'ennemi.

C'est à dire, ce n'est que lorsque vous verrez que toute autre proposition est impossible que vous offrirez l'ultimatum.

Je vous prie de le dire, l'assurance d'une plus haute considération
Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

au même

N° 30 31

Neumark le 3 Juin 1813 6 h. 1/2 du matin

M^r le Duc de Vienne, l'Empereur me charge de vous dire que ce qu'il veut à un monde est son ultimatum, et qu'en conséquence vous rompez la négociation si on n'accorde pas l'amistice jusqu'au 20 juillet à 6 jours pour le recevoir; en sorte que la hostilité ne puisse pas recommencer avant le 26 juillet, vous la rompez également si la ligne de neutralité ne s'atteint pas au delà de la ville de Breslau, cette ville restant neutre, c'est à dire qu'elle ne soit occupée par aucun quartier Général, ni troupe française, ni par aucun quartier Général, Prussien, Landwehr, ou Landsturm, de troupe alliée, la M^r espère que tout cela sera terminé à 8 ou 9 heures ce matin. et qu'elle fera à 10 heures à quoi s'entend, vous devez, M^r le Duc dire aux Impotents que quant aux pays qu'ils prétendent céder ailleurs, ils ne doivent rien à l'Empereur, c'est Sa Majesté qui cède tout; mais en faisant que les alliés occupent deux ou trois villages en face de ce côté de l'Elbe, il est indifférent à l'Empereur que ces villages soient neutres. Si la négociation était rompue, il serait nécessaire, M^r le Duc, que des officiers Prussiens et Français partissent en même temps expédier par la route Impotents à la fois, arrivent ensemble et de concert le front de la ligne, afin de faire commettre la rupture de la suspension d'armes et courir de l'heure de la reprise de la hostilité, afin qu'il ne puisse y avoir ni mal ni aide ni couche la dette, sous prétexte de M^r le Duc, combien cela est important, afin que la confiance réciproque reste entière pour l'autre circonstance.

Le Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

au même

N° 34

Neumark le 3 Juin 1813 6 h. 1/2 du matin

M^r le Duc de Vienne, le Général Bertram m'écrit de Jauer le 2 Juin ce qui suit: "Le Détachement que j'avais fait partir avant hier, dans la nuit du village de Grosen, avec M^r Favard, pour porter à votre altesse des nouvelles du combat de la journée est rentré; M^r Favard m'écrit joint revenu; l'officier que votre altesse m'a envoyé hier me dit que M^r Favard s'étant mis en route avec un aide de camp du Roi de Wurtemberg, il paraîtrait qu'ils auraient été pris, quoiqu'il me semble qu'on ait déjà donné l'ordre pour la suspension de la hostilité."

au même

Mon cher Duc de Vienne, Je vous envoie des lettres ouvertes et de l'argent pour des prisonniers français en liberté, veuillez charger un de vos aides de camp de remettre cela à quelqu'un aux avant postes, il y a un double état comme reçu à signer.

très amitié

Neumark le 3 Juin
1813.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

au même

N° 36 30

Neumark le 3 Juin 1813. à 2 heures

M^r le Duc de Vienne, Je vous soumette à l'Empereur votre lettre d'aujourd'hui 3. en réponse à la dépêche que je vous ai expédiée ce matin à 6 heures par mon aide de camp M^r de Beauffremont.

S. M. me charge de vous écrire que la question de Breslau est une question d'honneur à laquelle on ne peut pas céder; que l'ennemi n'a sur la rive

gauche de l'Elbe, que de partisans et de troupes franches; qu'enfin, M^r le Duc, l'Empereur tient à son ultimatum, vous leur ferez observer que l'armistice pour un mois, et cette espèce d'orgueil qui paraît régner dans les négociations ne peuvent mener à rien de bien. Elle est, M^r le Duc, la réponse que S. M. me charge de vous faire.

Recevez M^r le Duc, &c.

Le Prince Vice Comteable Major Général
Signé Alexandre

no 37 38

Neumarkt le 3 Juin 1813.

au même

M^r le Duc de Vicence, J'aurais à l'instant votre lettre datée de midi et un quart, l'objet dont vous me parlez ne peut être qu'une méprise. Le corps qui était à Breslau n'a rien qui soit votre lettre relative à la suspension d'armes de hostilités pendant la conférence. Je n'ai aucune connaissance que depuis la signification de la suspension de hostilités on ait fait aucun mouvement; si on s'en est parlé d'improvisé qu'avant d'être allés aux Prussiens sur l'ordre entre Breslau et Glogau, cela est vrai, mais les troupes qui s'y sont portées ne font point partie de celle comprise dans la suspension de hostilités.

Le Prince Vice Comteable Major Général
Signé Alexandre

au même

no 40

Neumarkt le 4 Juin 1813.

à 1/2 du matin.

Monsieur le Duc de Vicence, l'Empereur voyant par votre correspondance qu'on ne pouvait s'arranger avec les Prussiens attendait de vos nouvelles hier au soir, demeurant à égale hostilité survenant qu'écoulerait aujourd'hui, on eût également une prison le mardi sans doute prêt à marcher ce matin; que la conférence n'étant pas rompue mais qu'il paraissait que les Prussiens n'avaient pas s'arrangé. C'est l'état du fait pendant ce temps, les Prussiens et les parties ennemies attaquant, font de courtes et de l'excursion sur nos derrières. S. M. vous a envoyé son ultimatum, elle désire que vous terminiez d'une manière ou d'autre, ne voyant dans toute cela, sinon que l'ennemi veut gagner du temps, en un ou deux jours de plus.

Le Prince Vice Comteable Major Général
Signé Alexandre.

no 45

Neumarkt le 4 Juin 1813 à 1/2 du M.

au même

M^r le Duc de Vicence Je m'empresse de répondre à la lettre que vous venez de m'envoyer par l'adjudant commandant Galloir. L'Empereur après en avoir pris lecture me charge de vous répondre qu'il n'est pas content que vous ayez adopté une rédaction comme celle que vous soumettez dans votre dépêche. Puisque vous n'êtes pas de l'Empire et que vous ne voulez pas parler de préambules de paix, il est donc ridicule d'en parler là. Cette rédaction a l'air de vouloir imposer la paix, et comment ignorez vous, vous qui commettez la relation de l'autriche, si l'armistice n'est pas pour vous une chose funeste, vu qu'au moment de le dénoncer, l'autriche interviendra et prendra couleur.

L'armistice doit donc être pour deux mois, ou jus qu'au 20 juillet si l'on veut, mais sans rien qui complique la question.

Vous direz donc, M^r le Duc, qu'on n'adopte pas la rédaction présentée dans votre lettre de ce matin, parce que, soit d'une part, soit de l'autre, il n'y a pas de dignité ni pour l'un ni pour l'autre d'avoir l'air de se menacer de la reprise de hostilités pour influencer les négociations. que la force de deux parties se balancent est trop en équilibre, pour

que l'une ou l'autre puisse avoir l'ajustation d'influer la
négociation par la rupture de l'armistice, et que quand à la fin
cette manœuvre serait faite dans le cours de la négociation, romprait
tout.

La paix doit être le résultat d'un système bien réfléchi,
fondé sur les vrais intérêts de différents pays, honorable à tous
et ne peut pas être ni une capitulation ni le résultat d'une menace;
que si c'est à nous que cela s'adresse nous ne craignons pas la guerre.
Lorsqu'on a demandé 40 jours pour négocier la paix, c'est pour évidemment
pour éviter cet inconvénient; il ne peut donc se mêler, ni un sentiment
d'aigreur, ni un sentiment de menace.

La Condition des deux mois d'armistice telle qu'elle est rédigée
est donc inadmissible à la Dignité des souverains et à la négociation.

L'Empereur, M^{le} Duc, s'il en veut terminer, peut que vous
avez son Ultimatum.

Celle est, M^{le} Duc, la réponse de l'Empereur.

Neus y l'assurance &c.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

n^o 48.

~~n^o 48~~ ~~49~~

Neumark le 4 Juin 1813.

au même

L'Empereur, M^{le} Duc de Saxe, me charge de vous dire
qu'il lui paraît que la ratification est indispensible; mais elle
peut avoir lieu dans la journée; il n'y a pas d'inconvénient que
vous retourniez; ce qui paraît le plus pressé à l'Empereur, c'est
qu'un officier russe et un officier français se rendent auprès du Duc
de Saxe pour faire suspendre les hostilités; qu'il serait
malheureux qu'il y eût un seul homme de tué par le retard de
cette formalité, qu'il faut donc que ces officiers partent sur le
champ. Ils pourront passer par Liegnitz, et se rendre à Bayerswerda.

S. M. croit cette opération très pressée; les mêmes officiers
pourraient continuer leur route sur Wittemberg pour instruire tout
ce qui vient du côté de l'Elbe; ils continueraient leur route sur
Hambourg, toujours dans le même principe de prudence autant
que possible toute effusion de sang, vous, et les Principautés
pour y écrire. vous pourriez désigner Neumark pour le point où
se rendront les Commissaires; il est indifférent à l'Empereur
qu'ils soient de brigade ou de division, ou en désignant
de notre côté du même grade.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre

n^o 50

~~n^o 49~~ ~~49~~

Neumark le 4 Juin 1813.

au même

M^{le} Duc de Saxe, je vous renvoie l'expédition de
l'armistice que j'ai ratifiée par ordre de l'Empereur, afin que vous
puissiez se faire à l'échange de la ratification, sachant que l'échange
sera consommé rien n'est plus important que d'expédier les
officiers des puissances Belligérantes pour prévenir de la cessation
des hostilités afin d'éviter l'effusion de sang. Il me semble que
pour plus de célérité, les officiers devraient être expédiés du point
où vous êtes; il ne s'agit, pour le moment que d'annoncer l'échange
des ratifications de l'armistice et la cessation des hostilités de
part et d'autre, en annonçant que les Conditions de l'armistice et
les ordres à donner en conséquence pour la ligne de démarcation
suivront à quelque heure.

Je joins ici l'ordre que vous me demandez pour le Corps

du Duc de Ségovie, le Commandant de Wittemberg pour Hambourg et pour
Magdebourg. En expédition porteur du point de négociation, on fait
partir le capitaine Dui, pour un exprès de vous les adjudans commandans
Staffel, Fontenille, le Chef d'Escadron Mondreville et de Bougainville,
et l'atapie et deux de vous aider de Camp, ce qui est plus qu'il ne
faut pour les expéditions pour lesquelles je vous envoie et ordonne
Je donne à M. de Sary dix mille francs en or, sur cette somme
vous prendrez ce qui est nécessaire pour le paiement de poste de officiers
à expédier.

Je renouvelle à V. Exc.

Le Prince Vice Comte de Major Général
Signé Alexandre

Je pense qu'il est très
important que vous envoyez
de suite un officier à Dantzic.

au même.

no 49 52

Stenmark le 5 Juin 1813.

M. le Duc de Ségovie, Je reçois votre lettre qui m'a apporté
M. de Courbon, comme je vous l'ai dit, les officiers français, et
les officiers Russes et Prussiens qui doivent se rendre dans les places
de Dantzic, Cüstrin, Stettin, Modlin et Garmoth, doivent partir
de Stenmark. J'ai la confirmation du traité d'armistice signés.
Et on leur a instruit et leur paquet fait; c'est donc d'ici que
tout doit partir pour les cinq places dont il est question et Dantzic,
ce que je vous ai envoyé dans la nuit avec l'argent et au point de
partir un instant et pour empêcher l'effusion de sang et surtout de
du Duc de Ségovie. Conformément à la note qui est incluse que vous m'avez
adressée; mais de mon côté, j'ai expédié sur la signature à tous les
Maréchaux avec lesquels nous communiquons sans obstacle la copie
et l'amplication du traité d'armistice. J'en ai donc gardé pour partir d'ici
conformément à l'article 7, quelle instruction et ordre qui regardent
les places de Cüstrin, Stettin, Dantzic, Modlin et Garmoth; Si l'on
juge nécessaire que de nouvelles amplication du traité d'armistice
soient portés au corps de l'armée de la Moskwa, du Duc de Courante
du Général Bortanov, du Duc de Ségovie et du Duc de Ségovie, je fais faire
des expéditions, alors les officiers de départ de Belligerant partiront
leur d'ici, ou je vous attends.

L'Empereur, comme je vous l'ai dit, vient de nommer pour son
Commissaire ici le Général de Division Comte Durnovost.

Si il vous convient mieux d'envoyer de l'endroit où vous êtes
la confirmation de l'extraite que vous m'avez adressé et que je vous renvoie
signé, pour passer les expédier au Prince de Sckmuller, au Duc
de Ségovie, à Wittemberg, et à Magdebourg, mais non à Dantzic,
Modlin, Cüstrin, Stettin et Garmoth, puis que je vous le répète
les officiers de départ de Belligerant doivent partir d'ici après avoir
eu mes instructions, ainsi je ne vous renvoie pas l'extraite signé
pour Dantzic ni pour les autres places.

Je vous renvoie elle M. le Duc, &c

Le Prince Vice Comte de Major Général
Signé Alexandre

no 50 53

Stenmark le 5 Juin 1813.

au même

M. le Duc de Ségovie, les officiers français qui doivent se rendre
aux officiers de Suissan au lieu dans les places de Dantzic,
Modlin, Garmoth, Stettin et Cüstrin sont prêts, ils ont leurs instructions
et l'amplication de l'acte d'armistice; nous n'attendons plus que votre
arrivée et celle de votre Commissaire pour expédier la dépêche officielle
dans les places citées et Dantzic. L'Empereur a nommé M. le Général

De Division Comte Dumoustier pour Commissaire, conformément à l'article 12. De la dite d'armistice. Les ampliations que j'ai fait faire de la convention d'armistice sont rédigées dans le sens de celle destinée pour la France: C'est à dire que le nom de l'Empereur est le premier, de même que le votre dans l'ordre de l'Empire autrichien.

C'est pour conformer à l'article 7 que vous attendez ici les officiers qui doivent accompagner les officiers français qui doivent être envoyés dans chaque place.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

no 55

au même

Je vous envoie, M^{le} Duc, un ordre signé de moi, l'intention de l'Empereur est que votre Excellence envoie des ampliations au Prince de la Moskwa sur Breslau, au Duc de Carante, et au Gal Bertrand sur Janos, et au Duc de Raguse sur Eisendorf. Dans le cas où les plénipotentiaires alliés enverront le même ordre aux Généraux opposés, gardez votre ordre signé comme titre entre vos mains.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre.

no 56

au même

Wien le 5 Juin 1813 à 8 h. du matin

M^{le} Duc, je vous ai expédié cette nuit, comme une chose très pressée, par autorisation pour expédier au Duc de Reggio, à May de Bourg, à nos Marchands, afin de prévenir sans perte de temps, toute effusion de sang. N'est actuellement, M^{le} Duc, à expédier des officiers de part et d'autre à Danzig, Modlin, Janosch, Stettin et Custrin, avec ampliation de l'armistice ou suspension d'armes que vous avez conclue, signé de moi comme ampliation, aux termes de la convention. Ces officiers doivent être expédiés d'ici, avec des instructions particulières de moi, Sa Majesté Compté que le Commissaire se trouveront ici avant midi afin de pouvoir expédier ces officiers. Je vous attends donc. Dieu la garde de l'Empereur est partie pour Liegnitz.

Le Prince Vice Comte Major Général
Signé Alexandre

No. 10

No. 10

No. 10